

MINISTRE DES FINANCES  
LE MINISTRE

وزارة المالية  
الوزير

N° 2161/MF/.....

08 SEP. 2020

MESDAMES ET MESSIEURS  
LES ORDONNATEURS DU BUDGET DE L'ETAT

**OBJET :** Les modalités et procédures de proposition de projets d'article de loi de finances.

**REFER :**

- La loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances.
- La loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances.

**PIECE JOINTE :** Un (01) canevas.

Chaque année et à l'occasion de la préparation de l'avant-projet de loi de finances, les différents départements ministériels proposent des projets de mesures d'ordre législatif pour insertion au niveau de cet avant-projet de loi. Ces mesures qui peuvent être d'ordre fiscal, douanier, domanial, budgétaire, comptable ou autres, contribuent à la concrétisation des politiques publiques et visent à mettre en œuvre les stratégies sectorielles.

Les projets de mesures suscités doivent faire l'objet d'une consolidation et d'un examen par les structures habilitées du Ministère des Finances, pour pouvoir les insérer au niveau de l'avant-projet de loi de finances, à l'effet de les soumettre à l'approbation en réunion du Gouvernement et en Conseil des Ministres, et ce, avant son dépôt au niveau du bureau de l'assemblée populaire nationale.

Dans ce cadre, il y a lieu de relever que les propositions de projets de mesures émanant des secteurs sont souvent présentées sous différentes formes et formulations, parfois même sans exposés des motifs, donnant ainsi l'impression d'une insuffisance maturation du projet de mesure initié, et rendant difficile par la suite leur justification et exécution.

Aussi, il sied de rappeler que des mesures de loi de finances demeurent hélas inappliquées et ce au motif que le texte d'application, qu'auraient prévues ces mesures, n'a pas été encore pris.

A ce titre et afin d'harmoniser et de consolider davantage les modalités et procédures de proposition de projets d'article de loi de finances, et pour une législation financière pertinente et claire, j'ai l'honneur de vous faire part, par la présente circulaire, du canevas à renseigner et à joindre à toutes vos propositions d'article de loi à insérer au titre de l'avant-projet de loi de finances.

En effet, par la présente circulaire nous comptons faire participer vos compétences pour éviter, entre autres, les cavaliers budgétaire et législatif, et aussi d'organiser les projets de mesures initiés de manière à faciliter davantage la prise de décision des autorités compétentes.

Suivant le canevas joint, une évaluation préalable de vos services doit s'effectuer pour chaque projet d'article de loi proposé, et ce, à l'effet de nous renseigner, et pour les différentes phases d'arbitrage, sur les effets et impacts prévisibles sur les plans économique, social, environnemental et sur les institutions et administrations publiques.

Les modalités et procédures que nous adoptons dans notre démarche d'évaluation, de proposition et d'examen des projets d'article de loi, conjuguée à notre habituelle coordination et concertation interministérielles, seront d'un apport judicieux pour la pertinence et la qualité de nos dispositions de loi de finances.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les ordonnateurs du budget de l'Etat, l'expression de ma parfaite considération.



**Ampliation à :**

- Monsieur le Premier Ministre.

## PROJET D'ARTICLE DE LOI

PROJET D'ARTICLE DE LOI DE FINANCES POUR .....

---

*Présentation et évaluation du service initiateur.*



**Exposé des motifs du projet d'article :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**II. L'EVALUATION PRELIMINAIRE DU PROJET D'ARTICLE :**

**1. L'intérêt et les objectifs visés :**

a. l'état actuel sans le projet d'article de loi, se présente comme suit :.....

.....  
.....  
.....

b. Y'a-t-il un dispositif juridique en vigueur qui régit l'état actuel ? a-t-il fait l'objet de modifications ? quand ? et par quoi ? .....

.....  
.....  
.....

c. Que vas résoudre ? :.....

.....  
.....  
.....

d. Y a-t-il d'autres solutions possibles ?.....

.....  
.....  
.....

e. Quels sont les avantages/inconvénients des différentes solutions possibles ?

Les solutions possibles	Avantages	Inconvénients



**2. Les liens juridiques :**

a. Le projet d'article relève-t-il du domaine de la loi de finances ? comment le justifiez-vous ? .....

.....  
 .....

b. Indiquez la nature des dispositions en liens avec le projet d'article de loi, qu'il convient par conséquent de réviser, de mettre en place ou d'abroger .....

i. Sur le plan législatif : .....

ii. Sur le plan réglementaire : .....

c. Les dispositions du projet d'article de loi :

i. *Sont à caractère* :  Permanent,  Transitoire,  Autre : .....

ii. *S'appliqueraient* :  de manière uniforme,  avec adaptation pour .....

**3. Les effets du projet d'article de loi :**

a. Expliquez si le projet d'article de loi aurait un effet sur le plan macroéconomique (la croissance, l'inflation, emploi ...) et/ou sur le plan microéconomique (la concurrence, les comportements ...) .....

.....  
 .....

b. Expliquez si le projet d'article de loi aurait un effet sur le plan social et comment (sur les couches sociales démunies, les personnes en situation de handicap ...) : .....

.....  
 .....

c. Expliquez si le projet d'article de loi aurait un effet sur l'environnement et sur les générations futures ? .....

.....  
 .....

d. Expliquez si le projet d'article de loi aurait un effet sur les administrations publiques concernées ? et pour combien sur le plan budgétaire ?

Incidence budgétaire sur le budget de l'administration publique	N	N+1	N+2	Commentaire (coûts, économies...)
<b>ETAT</b>				
- Dépenses de personnel				
- Dépenses de fonctionnement				
- Dépenses d'investissement (en AP)				
- Dépenses d'investissement (en CP)				
- Dépenses du CST (CAS)				
<b>Total pour le budget de l'Etat (1)</b>				
<b>COLLECTIVITES LOCALES (2)</b>				
<b>AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (3)</b>				
<b>TOTAL ADMINISTRATIONS PUBLIQUES CONCERNEES (1) + (2) + (3)</b>				



Le projet d'article de loi aura-t-il une incidence sur les recettes ?

- NON  
 OUI :  En augmentation.  
 En diminution.

En DA

Incidence sur les recettes de l'administration publique	N	N+1	N+2	Commentaire (taux, assiette ...)
<b>ETAT</b>				
<b>COLLECTIVITES LOCALES (2)</b>				
<b>AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (3)</b>				
<b>TOTAL ADMINISTRATIONS PUBLIQUES CONCERNEES (1) + (2) + (3)</b>				

Le projet d'article de loi aura-t-il une incidence sur les postes budgétaires et sur la rémunération ?

- NON  
 OUI :  En augmentation.  
 En diminution.

<b>A) Incidence sur les postes budgétaires de l'administration publique</b>	N	N+1	N+2	Commentaire (retraite ...)
ETAT (1)				
COLLECTIVITES LOCALES (2)				
AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (3)				
<b>TOTAL (1) + (2) + (3)</b>				
<b>B) Incidence sur les rémunérations au sein de l'administration publique</b>	N	N+1	N+2	Commentaire (point indiciaire ...)
ETAT (1)				
COLLECTIVITES LOCALES (2)				
AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (3)				
<b>TOTAL (1) + (2) + (3)</b>				

#### 4. Coordination nécessaire

Expliquez si des consultations ont été effectuées (avec des institutions et des administrations publiques, des collectivités locales, des commissions ...) .....

.....  
 .....  
 .....

#### 5. Les textes d'application du projet d'article de loi :

Indiquez à ce niveau la liste des textes d'application à prendre ainsi que leur échéancier.

- .....  
 .....  
 .....

Le cas échéant, précisez l'autre moyens que budgétaire et juridique nécessaire à la mise en place de ce projet d'article de loi .....

.....

